



## Demande de subvention Promotion de la relève (clubs)

(Art. 10a de l'ordonnance du 24 mars 2010 sur le Fonds du sport; RSB 437.63)

**Le dossier complet (avec toutes les indications) doit parvenir au Fonds du sport au plus tard le 31 janvier, sans quoi la demande est irrecevable.**

### La demande est adressée par

Club \_\_\_\_\_ Membre de l'association \_\_\_\_\_

### Interlocuteur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ NPA / lieu \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Lieu / date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

### Annexes requises

- Votre demande
- Un bulletin de versement libellé au nom du club
- La liste des membres (état au 1<sup>er</sup> janvier) qui font partie de la relève (5 à 20 ans, l'année civile faisant foi); la liste doit **impérativement nous être remise sous forme électronique, au moyen du modèle Excel que nous mettons à votre disposition** à cet effet.

### Envoi

La formule et le bulletin de versement scannés ainsi que la liste Excel doivent être envoyés à l'adresse [sportfonds@pom.be.ch](mailto:sportfonds@pom.be.ch)

### Remarque

Vous trouverez d'autres informations sur le droit aux subventions dans l'ordonnance sur le Fonds du sport ainsi que dans la directive du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (voir lien [Bases légales](#))